

Procès-Verbal de la séance du 30 janvier 2007

Sont présents :

- Mme Isabel ROCHAT, Maire
M. Claude DETRUCHE, Conseiller administratif
M. Philippe DECREY, Conseiller administratif
- M. Pascal UEHLINGER, Président du Conseil municipal
Mmes CASADEI, CONSTANTIN, EGGER, GUARINO M., JAQUET, KABY, NOTARO et TOMASINI
MM. AGRANIOU, CASTELLI, EHINGER, FAVRE, FISCHER, FORTE, FROSSARD, GAUTIER, GRANDGIRARD, GUARINO, HYDE, KILCHER, LOUTAN, ROTH, STARK, THURRE et VACHERON

Excusé :

- M. DROZ Roland

Ordre du Jour :

1. Approbation des procès-verbaux suivants :
 - séance en commissions réunies du 4 décembre 2006.
 - séance du Conseil municipal du 19 décembre 2006.
2. Communications du Bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Rapports des commissions.
5. Projet de motion déposé dans le délai légal par M. Richard Stark, Conseiller municipal du groupe radical, ayant comme intitulé : « *Directions d'écoles : nouveau report de charges sur les communes ?* ». Discussion. Vote. **(MM-06-06)**.
(point non traité lors de la séance du 19 décembre 2006).
6. Projet de motion déposé dans le délai légal par M. Fabiano Forte et Mmes Doris Constantin, Angela Notaro et Jacqueline Tomasini, Conseillers municipaux du groupe démocrate-chrétien, concernant : « *Normes d'encadrement dans les crèches : une situation à revoir !* ». Discussion. Vote. **(MM-06-07)**.
(point non traité lors de la séance du 19 décembre 2006).
7. Demande de crédit de Fr 200'000,- à titre de participation aux travaux de restauration du temple de Chêne. Discussion. Vote. **(DA-06-26)**.



8. Demande d'un crédit de construction de Fr 1'990'000,- en vue des travaux de rénovation de l'école Adrien-Jeandin. Discussion. Vote. **(DA-07-01)**
9. Projet de délibération déposé dans le délai légal par M. Guy Loutan, Conseiller municipal, intitulé : « *Intégrons un chapitre précisant les aspects du développement durable et Agenda 21 dans tout projet du Conseil administratif : approche globale de tout projet local* ». Discussion. Vote. **(DM-07-01)**
10. Propositions du Conseil administratif.
11. Questions écrites.
12. Propositions individuelles.

*

- M. Pascal Uehlinger, Président, demande à l'assistance de se lever de d'observer une minute de silence en mémoire de M. Edmond Desjacques, ancien magistrat de Thônex, récemment décédé et qui fut :
 - Conseiller administratif de 1967 à 1979,
 - Maire en : 1969-1970,
1972-1973,
1975-1976 et
1977-1978
- Puis, il Informe du décès de M. Robert Bornand, père de Mme Marianne Guarino et beau-père de M. Gaudenzio Guarino.

1. Approbation des procès-verbaux suivants :

1.1. Commissions réunies, séance du 4 décembre 2006

Le procès-verbal est approuvé par 24 voix « pour » et 1 abstention

1.2. Conseil municipal, séance du 19 décembre 2006

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.



2. Communications du Bureau du Conseil municipal

M. le Président porte à la connaissance des Conseillers les courriers suivants :

2.1. Courrier de l'entreprise R. MAZZOLI SA, du 11 janvier 2007 concernant les travaux de démolition reconstruction de l'école Marcelly-Tronchet :

Madame, Messieurs,

Tout d'abord un grand merci pour votre cadeau de fin d'année (vos lettres du 21 décembre 2006) nous annonçant que sur 4 soumissions présentées, aucune ne nous était attribuée, ou est-ce peut-être un cadeau d'anniversaire pour nos 40 années d'existence à Chêne.

Après cette mise au point, nous tenons à énumérer tous les cas survenus au cours de l'année 2006 :

1. A 300 mètres de notre entreprise, vous avez construit une école « provisoire » étudiée en préfabriqué, produit clef en main.
2. Notre entreprise n'a pas été mandatée pour aucun poste dans cette affaire.
3. Rue de Genève 99, la commune de Thônex rénove le bâtiment du centre médical. Nous avons été consultés et le travail a été adjugé à une entreprise extérieure à la commune.
4. L'Ecole Marcelly représente près d'un million de francs de travail, mais là également rien n'est accordé pour nos 70 personnes qui paient leurs impôts sur la commune.

Merci les amis Thônésiens !

Pour des raisons d'ordre privé, j'ai dû quitter la commune pour m'installer à Veyrier. Mon fils et moi-même pensons déplacer également notre entreprise, vu le peu de considération que nous ressentons de la part de nos autorités.

Au vu de ce qui précède et avec une grande désillusion accompagnée d'une pointe de déception, nous allons accélérer nos recherches afin de repartir sans illusions dans une autre région.

Toute une entreprise déçue après 40 années de fiscalité.

ainsi que la réponse de M. Claude Détruche, Conseiller administratif, du 23 janvier 2007 :

Messieurs,

Nous accusons réception de votre lettre du 11 janvier 2007, dont le ton désagréable nous a fortement surpris.

Historiquement, il nous semble que l'entreprise MAZZOLI a souvent été appelée à effectuer des travaux pour la Commune et nous relevons également qu'à ce jour vous figurez systématiquement sur la liste des entreprises appelées à soumissionner pour Thônex.



Toutefois, vous n'êtes pas sans savoir que les adjudications de travaux, dès qu'elles atteignent un certain montant, doivent être faites sur la base de la loi sur les marchés publics et que, par conséquent, le choix du mandataire n'est plus uniquement le fait du maître d'œuvre.

Au regret de ne pouvoir vous donner de meilleure réponse, nous vous présentons, Messieurs, nos salutations distinguées.

2.2. M. le Président informe le Conseil municipal des vœux des ASM et du Chênois Volley-ball

2.3. Votation supplémentaire :

En date du 22 janvier 2007, le service des votations et élections nous a informés que le Conseil d'Etat a fixé une opération électorale supplémentaire pour le 20 mai 2007. Les membres du Bureau sont donc priés de communiquer à la Mairie le nom des personnes qui fonctionneront comme responsables du local de vote à cette date.

2.4. M. Philippe Guex, secrétaire général, donne des informations concernant l'article 46 du règlement du Conseil municipal qui stipule :

Article 46 - Ajournement

- *Chaque Conseiller peut, au cours des débats, pourvu qu'il n'interrompe aucune intervention, proposer le renvoi en commission ou l'ajournement à terme.*

Cette proposition prend la place de celle qui est en discussion et doit donner lieu à un vote.

Des renseignements ont été pris auprès du département du territoire, responsable de l'administration des communes, et il nous a été confirmé que cet article est valable pour tout type de projet, délibération, résolution, motion et en renvoyant un projet en commission on discute sur la forme de celui-ci et non sur le fond. Ce qui permet de donner des compléments d'information. Ensuite le projet est remis à l'ordre du jour de la prochaine séance pour être voté de la manière usuelle. Ceci permet d'éviter de trop longs débats explicatifs en séance plénière.

2.5. A 23h. nous passerons au point 10 de l'ordre du jour : « *Propositions du Conseil administratif* ».



3. Communications du Conseil administratif

3.1. Mme Isabel RoCHAT, Maire

3.1.1. Jeunes citoyens

Le Conseil administratif vous rappelle que le mardi 6 février les jeunes citoyens seront reçus à la salle des fêtes. Nous espérons que vous serez nombreux à participer à cette manifestation lors de laquelle il sera également remis le mérite thônésien à M. André Fasola.

3.1.2. Site internet

Le site internet est pratiquement sous toit et nous vous annoncerons sa mise en service en temps voulu.

3.1.3. Finances

Des négociations continuent entre l'ACG et le Conseil d'Etat concernant le transfert de charges. Une commission est chargée d'étudier les diverses propositions, mais il n'y a rien de concret pour l'instant.

Déjà une bonne nouvelle : la ligne budgétaire « Entretien et lignes de Tir » disparaîtra de notre budget dès 2007. Bien que le montant n'est pas significatif, cela méritait d'être souligné.

3.1.4. Ecoles

Le 27 février les 3P pourront se rendre à la traditionnelle sortie de luge organisée par l'APET.

3.1.5. Petite enfance

Dernièrement, une réunion a eu lieu à Carouge avec les magistrats délégués des diverses communes et une lettre sera envoyée à M. Beer lui faisant part de nos inquiétudes sur un sujet où les communes ne sont que des « spectateurs payants » face aux diverses normes qui concernent la petite enfance. Une commission permanente réunissant les villes suburbaines va être mise sur pied et la prochaine réunion est prévue à Thônex le mercredi 21 mars 2007.

3.1.6. Agenda 21

La population sera conviée à un deuxième atelier le 21 mars 2007 à 18h.30 au Centre de Loisirs de Thônex et je vous invite à y participer.



3.1.7. Urbanisme & développement durable

Le Conseil administratif a participé à une réunion avec les propriétaires des terrains des Communaux d'Ambilly au Département du Territoire. Lors de cette réunion il a été question des droits à bâtir, de l'organisation des maîtres de l'ouvrage et de la recherche d'investisseurs. Le 9 février une nouvelle réunion aura lieu à la commune d'Ambilly où des investisseurs potentiels nous seront présentés. Lors de cette réunion nous n'avons rien appris de nouveau car le processus est celui qui nous a toujours été présenté.

Je vous rappelle à ce sujet, qu'il convient que les membres de la sous-commission PAC MICA soient désignés à l'issue de cette séance, ceci devant faire partie de la commission de l'Urbanisme & développement durable.

3.2. M. Claude Détruche, Vice-président du Conseil administratif

3.2.1. Ecole Marcelly

En accord entre l'architecte et les responsables d'école une visite du chantier sera organisée pour les enfants.

Le planning définitif des travaux est encore en discussion mais nous pouvons déjà vous annoncer que la première étape se terminera en février 2008 et la dernière étape se terminera entre février et juin 2009. Des incertitudes demeurent encore concernant la crèche et nous avons encore besoin d'un peu de temps avant de vous donner une information définitive.

3.2.2. 10, ch. des Deux-Communes

La grande partie des travaux est terminée, les échafaudages persistent car il reste à faire les travaux de peinture extérieurs, chose qui sera faite lorsque les conditions météorologiques seront meilleures.

3.2.3. Agrandissement de la Mairie

Le jury se réunira le 7 février pour désigner le mandataire de ce projet.

3.2.4. Sécurité

Le maréchal Yvon Terrettaz prendra sa retraite à fin février et sera remplacé par le brigadier Gérard Henzen. Le Conseil administratif tient à relever les excellents rapports qu'il a entretenus ces années avec le maréchal Terrettaz.



Le Conseil administratif a pris connaissance de la nouvelle organisation des douanes. Jusqu'à la fin 2006 il y avait 23 postes « statiques » en Suisse romande ouverts 24h./24h. avec une présence régulière.

Dès le 1^{er} janvier 2007, il n'y a plus que 5 postes statiques et les postes mobiles vont par contre augmenter. M. Pierre-Louis Bruchez est le chef de secteur pour Thônex et dirigera 51 gardes-frontière. M. Yvan Leuenberger dirigera les patrouilles régionales. Deux postes seront occupés 24h./24h. à Genève il s'agit de Moillesulaz et Bardonnex. Les postes de Thônex-Vallard, Anières et Perly seront partiellement occupés.

3.2.5. Sport

Le Conseil administratif salue la performance du Chênois Volley-Ball car ce n'est pas tous les jours qu'un club arrive à se hisser en coupe d'Europe. Le match retour aura lieu le 7 février et je ne peux que vous inviter à venir y assister.

3.3. M. Philippe Decrey, Conseiller administratif

3.3.1. Vignettes vélos

La Mairie offre la possibilité d'acheter ces vignettes au prix de Fr 5,50. Elles sont en vente dans le pavillon de la Mairie.

3.3.2. TPG

Le Conseil administratif a décidé de renouveler son opération de réduction sur les nouveaux abonnements annuels TPG pour l'année 2008. Un rabais de Fr 100,- sera accordé sur les nouveaux abonnements.

3.3.3. Thônoël

Le Conseil administratif tient à remercier les associations et les bénévoles qui ont pris part à cette manifestation. Le bénéfice de cette journée qui s'élève à Fr 3'000,- sera remis à l'association Hopiclown lors de la cérémonie des jeunes et nouveaux citoyens.

3.3.4. Culture

La demi-saison culturelle a démarré avec le spectacle des 100 violons tziganes qui a été une réussite, nous avons dû refuser du monde. Nous vous rappelons que vous avez des billets à disposition il suffit de téléphoner au secrétariat de la Mairie à Mme Fabienne Perren pour réserver vos billets.



4. Rapport des commissions

M. Uehlinger, Président, passe successivement la parole aux Présidents des commissions suivantes afin qu'ils donnent lecture de leur rapports :

4.1. M. Guy Loutan, vice-président de la commission de l'Urbanisme & Développement durable, en remplacement de M. Pascal Uehlinger, Président de la commission et Président du Conseil municipal, rapport séance du 16 janvier 2007 :

1. Mise à jour du plan directeur communal – options communales.

Lors de l'étude de ce plan directeur plusieurs problèmes ont surgi et nous avons décidé de supprimer le nom des grands axes étant donné qu'ils risquent d'être modifiés.

A propos de la hiérarchie fonctionnelle du réseau routier nous avons modifié le chapitre concernant MICA en précisant que nous ne voulions pas de transit possible sur cette zone.

Concernant le développement des transports publics nous avons précisé que l'on ne voulait pas seulement que le quartier MICA soit relié correctement à la Ville de Genève mais également au centre de Thônex.

2. Constitution d'une commission ad-hoc pour le PAC MICA selon la proposition énoncée par M. Robert Cramer lors de la commission réunie du 4 décembre 2006.

Lors de cette partie nous avons auditionné Me Manfrini et nous avons décidé de créer une sous commission formée d'un membre par parti.

4.2. M. Fabiano Forte, Président de la commission Sociale, séance du 23 janvier 2007 :

1. Information concernant l'organisation des nouvelles structures d'action sociale et de santé.

Lors de cette séance nous avons reçu Mme Christine Brennenstuhl, directrice adjointe des centres d'action sociale et de santé, M. Michel Mansey, directeur de la Fondation des services d'aide et des soins à domicile, M. Bertrand Leyvrat, directeur de l'Hospice général et M. Cohen, responsable du CASS des Trois-Chênes.

Nous avons appris que le l'Hospice Général et la FSAD cessaient leur collaboration au sein des CASS. Ceci pour des raisons légales ainsi qu'une étude de fonctionnement dans trois CASS et une nouvelle répartition des tâches au sein des départements cantonaux.



5. Projet de motion déposé dans le délai légal par M. Richard Stark, Conseiller municipal du groupe radical, ayant comme intitulé : « Directions d'écoles : nouveau report de charges sur les communes ? ». Discussion. Vote. (MM-06-06).
(point non traité lors de la séance du 19 décembre 2006).

M. Uehlinger, Président, passe la parole à M. Richard Stark, signataire du projet afin qu'il donne lecture du projet :

Considérant que:

- les communes sont aujourd'hui responsables de la construction et de l'entretien des bâtiments scolaires pour l'école primaire,
- la plupart des écoles du canton sont aujourd'hui occupées à leur pleine capacité,
- les maîtres principaux, ainsi que les responsables d'écoles, disposaient jusqu'ici au mieux d'un petit local attenant à leur classe pour y accomplir leur mandat à caractère administratif,
- le département de l'instruction publique (DIP), lors de sa conférence de presse du 16 novembre 2006, a annoncé son souhait de créer pour la rentrée 2008 100 postes de directeur-trice-s à l'enseignement primaire, chargé-e-s notamment des relations avec les autorités communales,
- ces directeur-trice-s d'école devront donc selon toute vraisemblance avoir leurs bureaux dans les bâtiments de leur école, contrairement aux inspecteur-trice-s qui, jusqu'ici, travaillaient dans des locaux centralisés et propriété du canton;

Le Conseil Municipal
invite
le Conseil Administratif

1. A intervenir auprès du Conseil d'Etat pour que celui-ci explicite son projet de directeur-trice-s d'école, notamment dans le domaine concret du lieu de travail qui devra être assuré par les communes pour ces cadres supérieurs.
2. A intervenir auprès du Conseil d'Etat pour que celui-ci explicite son projet de directeur-trice-s d'école également en ce qui concerne le cahier des charges de ces directeur-trice-s dans leurs rapports avec les autorités communales.
3. A évaluer, sur le territoire de notre commune, l'impact financier que supposerait l'application de cette proposition du DIP.
4. A intervenir auprès de l'Association des communes genevoises pour qu'elle intègre cet élément dans les négociations en cours avec le canton de Genève sur les reports de compétences et de charges.



La discussion est ouverte :

M. Castelli fait la déclaration au nom du groupe socialistes-verts :

Les interrogations soulevées par le projet de motion présenté ce soir et relatif aux futures directions d'école sont tout à fait intéressantes et pertinentes. Cependant, notre groupe se questionne sur l'utilité de ce projet et pense qu'une question écrite ou une proposition individuelle aurait été suffisante. En effet, les deux premières demandes de la motion, à savoir inviter le Conseil administratif à obtenir des explications sur le projet de directeurs d'école mais aussi sur leur lieu de travail, sur leur cahier des charges et les rapports qu'entreprendront ces directeurs avec les communes, sont des éléments qui seront explicités en temps voulu (et de toute manière) par le Conseil d'Etat et le Département de l'Instruction publique. En effet, le projet de directeurs est prévu au plus tard pour la rentrée 2008. Et nous faisons confiance au Conseil administratif qui saura être attentif aux informations qui seront données ! Ainsi, dans le même ordre d'idée, l'évaluation de l'impact financier du projet du DIP sera également faite au moment opportun et nous sommes à nouveau certains que le Conseil administratif interviendra au mieux auprès de l'Association des communes genevoises.

Finalement, se pose la question bien réelle des locaux qui devront être mis à disposition des futurs directeurs d'école par notre commune. A cette question, deux éléments de réponse peuvent être donnés. Premièrement, il existe déjà des locaux dévolus au travail à caractère administratif dans les écoles. Deuxièmement, il n'est pas du tout certain que toutes les écoles thônésiennes auront un directeur car des regroupements de plusieurs écoles sous l'égide d'un seul et même directeur sont prévus. L'attente d'informations supplémentaires est donc nécessaire.

Pour toutes ces raisons, le groupe Socialiste-Verts ne soutiendra pas ce projet de motion.

M. Forte fait la déclaration suivante au nom de l'entente :

M. Castelli l'a dit : ce projet de motion soulève de bonnes questions et ces questions méritent des réponses. Il s'agit d'une problématique à traiter en aval et non en amont. A un certain moment on se rend compte que l'information ressemble à un « diktat » par rapport au Conseil d'Etat. Donc il faut lui poser des questions et éviter de nous retrouver avec un fait accompli et un paquet tout ficelé.

Les enseignants demandent des postes dans l'enseignement et non des postes administratifs, ce qui se constate dans les écoles en cours de construction où le nombre de places réservées pour l'administration est ahurissant. Les groupes de l'entente soutiendront ce projet car il est temps que l'on nous donne des explications.

Au vote : (M. Grandgirard absent au moment du vote)

- *Ce projet de motion est accepté par 15 voix « pour », 7 voix « contre » et 2 abstentions, soit à la majorité.*



6. Projet de motion déposé dans le délai légal par M. Fabiano Forte et Mmes Doris Constantin, Angela Notaro et Jacqueline Tomasini, Conseillers municipaux du groupe démocrate-chrétien, concernant : « Normes d'encadrement dans les crèches : une situation à revoir ! ». Discussion. Vote.
(MM-06-07). (point non traité lors de la séance du 19 décembre 2006).

M. Uehlinger, Président, passe la parole à M. Fabiano Forte, signataire du projet afin qu'il en donne lecture :

Exposé des motifs

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,

Dans le contexte actuel de manque chronique de places d'accueil pour les enfants de 0-4 ans, notre commune envisage de construire un espace de vie enfantine dans le complexe de Marcelly-Tronchet.

Si nous pouvons engager le crédit de construction nécessaire à l'investissement, il n'en va pas forcément de même avec les coûts de fonctionnement.

La charge financière d'une place en crèche représente environ Fr 30'000.- par année. La pension payée par les parents est proportionnelle à leurs revenus et s'étale sur une échelle allant grosso modo de Fr 300.- à Fr 2000.- par mois, soit de Fr 3'600.- à Fr 24'000.- par an.

En tenant compte des charges du bâtiment et des amortissements, la subvention communale se situe quelque part entre Fr 18 et Fr 25'000.- par an et par place créée.

Lors de l'établissement du règlement sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial à la journée (J 6 29.01), le chef du Département de l'Instruction Publique a consulté l'association des communes genevoises (ACG). Unanimement, les magistrats présents, toutes tailles de communes et toutes orientations politiques confondues, ont réclamé un assouplissement des normes d'encadrement des enfants en crèche, s'alignant sur la pratique européenne.

Ils ont donc réclamé la parité entre les éducatrices diplômées et les aides, ainsi qu'un nombre légèrement plus élevé d'enfants par groupe.

Aucune de leur demande n'a été prise en compte, et pourtant, ce sont les communes qui subventionnent les structures d'accueil.

D'une part, on peut s'interroger, concernant l'encadrement des enfants de 3-4 ans, sur les comparaisons suivantes :

- quelle différence si marquante existe-t-il entre un enfant d'un autre pays européen, scolarisé à 3 ans et se trouvant dans une classe de 20 enfants, et le même enfant en crèche, dans un groupe ne pouvant pas dépasser 10 enfants ?
- que se passe-t-il dans le développement de l'enfant, durant l'été qui sépare sa sortie de la crèche de son entrée à l'école, pour qu'en juin il doive se trouver dans un groupe de 10 enfants maximum, et qu'en septembre, il puisse évoluer harmonieusement, dans une classe de 20 enfants ?



D'autre part, de nombreuses tâches auprès des enfants ne nécessitent pas de qualifications particulières : l'aider à manger, lui tenir la main en promenade, lui lacer ses chaussures ou nouer son écharpe. Dans une crèche, un-e ou deux bénévoles allègeraient l'organisation des activités sans en charger les coûts. Combien de préretraité-e-s, de jeunes chômeur-se-s, de personnes laissées en marge seraient revalorisées par une activité légère et sous surveillance auprès d'enfants ?

En n'agissant pas, nous sommes complices d'une situation qui voit, dans notre commune, des dizaines d'enfants gardés de façon discutable, sans contrôle de sécurité ni d'hygiène.

Nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux de réserver bon accueil à la présente motion.

Le CONSEIL MUNICIPAL de Thônex, sur proposition du groupe Démocrate-Chrétien considérant:

- qu'il est urgent de créer des places d'accueil pour la petite enfance,
- que les normes d'encadrement édictées par le règlement d'application de la loi sont les plus restrictives d'Europe,
- que le futur espace de vie infantine prévu à l'école Marcelly aura un coût d'exploitation élevé,
- que les salaires représentent le seul poste significatif sur lequel la baisse des coûts d'exploitation d'une structure d'accueil de la petite enfance puisse s'appuyer,

invite
le Conseil administratif
à intervenir auprès du Conseil d'Etat,

1. Afin que celui-ci revoie les normes d'encadrement, telles que les groupes d'enfants accueillis dans les structures de la petite enfance puissent être composés d'un nombre d'enfants supérieur aux normes actuelles.
2. Afin que celui-ci admette comme la norme la proportion d'éducatrices diplômées et d'aides à raison de 50% chacune.
3. Afin qu'il envisage la possibilité de recevoir des bénévoles en appui au personnel encadrant les enfants en institution de la petite enfance.

La discussion est ouverte :

M. Agraniou fait la déclaration suivante :

Le groupe socialistes-verts a toujours soutenu la politique de la petite enfance de la commune et ce d'une manière dynamique.

Pour ce projet de motion notre position est la suivante :

Très sensible aux arguments car nous sommes confiants que l'enfant c'est l'avenir de demain. Plus les enfants sont petits, plus il ont besoin d'encadrement et de soutien. Les tâches d'une crèche ne sont pas juste de donner à manger et à changer des couches. Même ces actes ont un sens pédagogique.



Pour la comparaison avec les classes françaises on ne peut que constater malheureusement les méfaits d'une scolarisation précoce, mal ou peu encadrée provoquant des conséquences qu'on a connues dernièrement dans les banlieues.

Certes le système est à revoir et il sera certainement revu à la lumière du nouveau CFC d'assistant socio-éducatif qui devrait remplacer les aides en crèche et de ce fait les normes devront être revues et modifiées.

Quant aux bénévoles, en aucun cas ils ne remplaceront les professionnels qui ont leurs compétences, savoir faire c'est une vitrine globale de la prise en charge de l'enfant. Par contre, ils peuvent apporter agréablement un plus comme c'est le cas dans plusieurs institutions du canton. Quant à parler de valorisation c'est un grand mot, il s'agit plutôt d'un engagement citoyen.

Et pour les chômeurs, ils n'ont pas le droit de faire de bénévolat et qu'ils ont besoin d'un travail rémunéré correspondant à leurs compétences et à leurs intérêts.

Pour ces raisons, le groupe socialistes-verts ne votera pas cette motion.

M. Roth : toutes les communes du canton construisent des crèches, fautes d'éducatrices et éducateurs diplômés ne peuvent pas accueillir les enfants. Le problème est financier car nous avons des crédits pour construire mais pas pour la formation du personnel. Il y a donc une pénurie sérieuse de personnel. Il faut discuter avec l'Etat pour assouplir les normes et pour qu'il vote les crédits nécessaires à la formation de personnel.

Mme Casadei fait la déclaration suivante au nom des groupes radical et libéral :

Mesdames, Messieurs,

Comme membre du comité de la fondation pour la jeunesse qui regroupe EVE de Chapelly et les Bout'Choux et au nom des deux groupes, je tiens ce soir à apporter notre soutien total à cette motion.

Nos groupes ont souvent été surpris de l'encadrement plus que contraignant dans lequel évoluent les crèches et notre crèche en particulier. A croire que le principal souci des représentants administratifs du canton est avant tout de maintenir un déséquilibre entre la demande des parents et l'offre des communes.

Et dire que ces contraintes nous sont en plus dictées par le canton mais que c'est l'argent des Thônésiens qui finance cette injustice. Ce sont les mères thônésiennes qui travaillent payent leurs impôts et doivent en plus jongler entre maman de jour et utilisation de la famille, parce que notre crèche, selon le bon vouloir dicté par l'administration cantonale ne dispose pas d'assez de places.

L'utilisation de bénévoles est en outre un recours qui semble judicieux. Toutefois et comme pour le projet de mentorat que nous avons présenté, dans une société où l'engagement individuel se perd, reconstruire de telles relations n'est pas chose aisée et nécessitera un suivi, un encadrement responsable de chaque acteur de la crèche.

Les groupes radical et libéral ont toujours soutenu le développement de la crèche. Aujourd'hui face à une réalité-quotidienne de nos quartiers, qui semble échapper à quelques bureaucrates bien-pensants de la Vieille-Ville, il est important d'ouvrir un nouveau cadre à notre crèche et ainsi soutenir les communiers qui financent cette crèche actuelle, sans en profiter pleinement.



M. Forte : je veux juste préciser que nous ne cherchons pas à dévaloriser les personnes en place, nous voulons juste envisager de pouvoir recevoir des bénévoles en appui du personnel d'encadrement.

Mme Guarino : le débat entre bénévoles et salariés n'est pas évident et il faudra vraiment connaître quelles sont les responsabilités de chacun.

M. Agraniou : un diplômé socio-éducatif peut avoir la responsabilité d'un groupe, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Nous avons entendu dans le discours qu'il fallait un diplôme pour changer les couches des enfants il faut aussi avoir conscience de ne pas dévaloriser les professions. On ne peut pas dire que n'importe quelle personne peut remplacer un professionnel.

Mme Egger : je travaille tout les jours avec des bénévoles et il n'est pas évident de savoir ce que l'on peut leur dire concernant les dossiers que nous traitons. C'est une situation qui n'est pas évidente.

Mme Jaquet : je ne suis pas d'accord avec les propos de M. Agraniou pour qui il faut un diplôme d'éducateur pour s'occuper des enfants. J'aimerais bien savoir le nombre de mère de famille qui n'ont pas ce diplôme et dont les enfants sont devenus des délinquants ?

- Mme Rochat : il y a un bon nombre de personnes qui ont obtenu des diplômes mais qui malheureusement ne peuvent pas travailler dans des crèches car leur formation est malgré tout insuffisante et ne répond pas aux normes. Nous serons très certainement confrontés à ce problème lorsque nous ouvrirons la crèche de l'école Marcelly.

Mme Casadei : dans le milieu carcéral nous faisons de plus en plus appel à des bénévoles mais nous ne leur donnons pas accès aux dossiers des pensionnaires, des limites sont fixées et il n'y a aucun problème.

M. Thurre : il ne faut pas tomber dans l'émotionnel, il n'a jamais été dit qu'une mère qui ne possède pas de diplôme aura des enfants délinquants. Nous parlons d'une structure précise avec des compétences minimums. Nous devons également prendre nos responsabilités et encourager la formation. Ce qui a un coût nous sommes bien d'accord.



M. Agraniou : je suis choqué. Je suis en train de parler du respect du travail des gens et cela est très important. Nous parlons de prise en charge des enfants et non de l'éducation par les parents. A entendre certains propos on pourrait penser de même pour les enseignants.

M. Hyde : ce débat est intéressant nous nous trouvons dans un choix de société. Nous avons vécu un certain nombre d'années « riches » à Genève avec beaucoup de moyens et nous avons défini avec des technocrates, des spécialistes, des intellectuels etc. des normes d'encadrement idéal qui nous ont ouvert une usine à gaz extrêmement complexe.

Ce que M. Roth a dit tout à l'heure est assez fondamental : il y a une demande de prise en charge des enfants dans la société actuelle qui n'était pas le cas il y a quelques années. On se rend compte, qu'avec le système tentaculaire mis en place par la gauche, on arrive plus à atteindre les objectifs que l'on s'était fixés, c'est à dire d'avoir une crèche qui fonctionne. On a les locaux mais pas le personnel car nous sommes incapables de réfléchir à une évolution des mentalités. Nous allons construire une nouvelle crèche et nous serons bloqués par des éléments technocratiques. Je soutiens donc le projet déposé par le PDC.

Au vote :

- *Ce projet de motion est accepté par 16 voix « pour », 5 voix « contre » et 4 abstentions, soit à la majorité,*

7. Demande de crédit de Fr 200'000,- à titre de participation aux travaux de restauration du temple de Chêne. Discussion. Vote. (DA-06-26).

M. Jean-Claude Grandgirard, Président de la commission des Finances donne lecture des conclusions du rapports du 18 janvier 2007 :

- *Lors de cette séance trois membres du Comité nous ont présenté ce projet de rénovation et la situation. En ce qui concerne la recherche de fonds, Fr 1'200'000,- venant de privés ont été trouvés. La Confédération et le Canton verseront également une subvention. Du point de vue comptable, il a été confirmé qu'il s'agit d'une subvention d'investissement à une entité privée qu'il convient d'amortir au moyen de 5 années après avoir transité sur le patrimoine administratif comme le veut le règlement en matière de finances publiques.*

La commission a accepté ce crédit à l'unanimité.



La discussion est ouverte :

M. Loutan : j'insiste pour que ce bâtiment rénové par diverses communautés soit vraiment ouvert. On nous a dit en commission qu'il s'y donne des concerts, mais ce serait bien que d'autres confessions puissent en profiter aussi, même si les bancs rendraient problématique la prosternation des musulmans.

M. Forte : le groupe démocrate-chrétien soutiendra ce projet car les personnes qui ont été reçues à la commission ont montré un véritable enthousiasme pour la recherche de fonds. Ce patrimoine mérite vraiment notre soutien. Quant à la remarque de M. Loutan je fais confiance aux diverses églises car l'œcuménisme est une affaire d'église et non pas politique.

M. Agraniou : juste une boutade : je ne suis pour rien dans la proposition de M. Loutan.

Mme Jaquet fait la déclaration suivante au nom de l'entente :

Les explications que nous ont données les mandataires, en commission, nous montre l'importance de ces travaux.

Ils nous ont démontré leur sérieux dans tous les domaines que ce soit architectural, développement durable ou financier. On a pu constater, l'enthousiasme des personnes impliquées dans ce dossier.

La rénovation de ce bâtiment est effectivement indispensable, inaugurer la fin de la rénovation en même temps que le 250ème anniversaire du temple est une merveilleuse motivation.

Vu son importance historique, nous estimons que notre commune doit participer à la sauvegarde de ce patrimoine.

L'entente votera pour cette subvention.

La parole n'étant plus demandée, M. Alexis Hyde, 1^{er} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le projet de rénovation du temple de Chêne qui fêtera ses 250 ans en 2008 et dont l'état actuel nécessite d'importants travaux de rénovation,



- Attendu que ce temple est l'un des témoins de l'architecture protestante originelle en Suisse et qu'il fait partie de notre patrimoine culturel,
- Attendu que ces travaux de rénovation sont estimés à Fr 2'800'000,- et nécessitent un financement mixte de subventions publiques et de fonds privés, les communes de Chêne-Bourg, Chêne-Bougeries et de Thônex ainsi que le Canton et la Confédération sont sollicités,
- Attendu que les Conseillers administratifs des trois communes chênoises ont décidé de proposer à leur Conseil municipal respectif les participations suivantes :

Chêne-Bougeries	Fr	400'000,-
Chêne-Bourg	Fr	200'000,-
Thônex	Fr	200'000,-

- Vu le préavis favorable de la commission des Finances du 18 janvier 2007,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 25 voix, soit à l'unanimité,

Le Conseil Municipal
D é c i d e

1. D'octroyer une somme de Fr 200'000,- à titre de participation aux travaux de rénovation du temple de Chêne.
2. De comptabiliser cette participation de Fr 200'000,- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette participation (subvention d'investissement à une entité privée) au moyen de cinq annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2008 à 2012.

Une pause de 5 minutes est accordée.



8. Demande d'un crédit de construction de Fr 1'990'000,- en vue des travaux de rénovation de l'école Adrien-Jeandin. Discussion. Vote. (DA-07-01)

- M. Claude Détruche, Conseiller administratif délégué aux Bâtiments donne des précisions sur ce point : le Conseil administratif a fait le constat des différents dysfonctionnements de ce bâtiment qui date de plusieurs années. Cela concerne le remplacement des chaudières, le remplacement de la salle de gymnastique, le changement des vitrages et la création d'un nouveau restaurant scolaire.

Je n'irai pas plus loin dans les explications car chaque Conseiller a reçu un document de qualité de la part du service technique.

Le Conseil administratif vu la complexité des choix à faire propose le renvoi de ce dossier en commission Travaux & Bâtiments ainsi qu'aux Finances.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.*

M. Loutan : je m'associe aux remerciements au service technique pour ce très gros dossier avec des comparatifs chiffrés très intéressants.

Notre groupe se réjouit de ces travaux en accord avec un bon entretien de bâtiments, la mise à jour des critères énergétiques et le développement durable et demande le renvoi en commission des travaux.

Il serait aussi particulièrement intéressant d'aborder dans le domaine du choix du chauffage l'aspect du contracting énergétique où la commune ne possède pas le matériel mais n'achète que les calories, ce qui est un gros facteur d'économie et j'aimerais que l'on profite de cette occasion pour auditionner les responsables de ce système auprès du service de l'énergie.

Mme Constantin : nous remercions également le Conseil administratif et le service technique mais au vu des variantes qui nous sont proposées nous demandons le renvoi en commission.

M. Hyde : le groupe radical soutient le renvoi en commission afin de pouvoir étudier ce projet sous toutes ses variantes.



M. Favre : le groupe libéral est également pour le renvoi en commission.

Au vote :

- *La discussion immédiate est refusée à l'unanimité et ce projet est renvoyé dans les commissions suivantes :*
 - *des Travaux & Bâtiments*
 - *des Finances*

9. Projet de délibération déposé dans le délai légal par M. Guy Loutan, Conseiller municipal, intitulé : « Intégrons un chapitre précisant les aspects du développement durable et Agenda 21 dans tout projet du Conseil administratif : approche globale de tout projet local ». Discussion. Vote. (DM-07-01)

M. Uehlinger, Président informe l'assemblée que le Bureau a eu un doute lors de la préparation de la séance du Conseil municipal concernant ce projet qui n'a visiblement pas le caractère d'une délibération au sens de l'article 30, de la LAC.

Le Bureau s'est même demandé s'il allait faire figurer ce point à l'ordre du jour. Il a été finalement décidé de demander un avis à Mme Myriam Matthey-Doret, juriste et spécialiste de la LAC.

Il en ressort qu'effectivement ce projet n'est pas un projet de délibération, il ne vise aucune des compétences du Conseil municipal, ne comprend pas de décision mais uniquement des intentions et une demande de processus de fonctionnement. Il n'y a aucun point qui pourrait porter sur un quelconque référendum.

C'est tout au plus une motion et le Bureau propose à M. Loutan de retirer ce projet de délibération et de faire revenir ce dernier ultérieurement sous forme de motion avec une éventuelle invite pour un renvoi en commission.

M Loutan : j'avais préparé un chapitre argumentant pourquoi j'avais formulé ce projet de la sorte en fonction du règlement. J'accepte de retirer ce projet et de le représenter sous forme de motion. Par contre, nous devrions profiter, cet été, de relire le règlement afin d'apporter des précisions sur ces points qui sont souvent pas clairs notamment par rapport à la loi sur l'administration des communes.

M. Uehlinger, Président : le Bureau fait savoir qu'à l'avenir les projets de délibération qui ne répondront pas aux critères de l'article 30 de la LAC, ne seront plus inscrits à l'ordre du jour et renvoyés à leur auteur afin qu'ils soient mis dans la forme légale adéquate. Il en va de même pour les motions et les résolutions qui auraient les critères d'une délibération.



- Mme Rochat : je tiens juste à signaler que le règlement actuel a fait l'objet d'un énorme travail en commission des Finances lors de la précédente législature et que celui-ci est tout à fait en cohérence car LAC, les règlements des Conseils municipaux étant contrôlés par le Service spécialisé du Département du Territoire et ensuite soumis pour approbation au Conseil d'Etat.

10. Proposition du Conseil administratif :

Mme Rochat, Maire : le Conseil administratif n'a pas de proposition.

11. Questions écrites :

M. Guy Loutan, Conseiller municipale : *Question écrite bis sur l'évolution du bilan « arbres en danger de mort imminente » à Thônex.*

Petit rappel historique

22 février 2005

... le Conseil administratif, par l'intermédiaire de son service des espaces verts, va inventorier les arbres situés sur le domaine communal uniquement et examinera tant du point de vue technique que financier les éventuelles mesures qu'il conviendrait de prendre pour les arbres en danger de dessèchement.

- M. Loutan : ... Je serai intéressé à ce que ce bilan soit transmis à la commission Environnement, Parcs & Promenades, Voirie & Cimetières voire au Conseil municipal.

CM 21 juin 2005

M. Loutan : ... les arbres du parking de la salle des fêtes ont été élagués et les branches ont des feuilles qui restent et qui vont donc sécher. Nous avons des projet de bilan concernant la santé des arbres de la commune et il serait bien de faire le nécessaire pour les traiter de manière adéquate.

CM 4 octobre 2005

M. Loutan : en commission M. Détruche nous a informés qu'il ne prévoyait pas d'action pour sauver les arbres du parking de la salle des fêtes, alors qu'il a répondu à ma question écrite qu'un bilan des arbres en danger sera établi...

- M. Détruche : nous n'allons pas faire une action particulière pour les arbres que vous citez, nous avons des mandataires ainsi qu'un service des espaces verts pour s'occuper de ce type de problème.

CM 20 juin 2006

M. Détruche : depuis votre dernière intervention le Conseil administratif a mandaté un spécialiste pour faire ces études et nous sommes dans l'attente de son devis avant de prendre une décision.



QUESTION DE JANVIER 2007

Quelles sont vraiment les intentions du Conseil administratif dans ce domaine, auquel on sait la collaboration du service des forêts acquise ? Ce sujet va-t-il revenir en commission une fois le bilan du Conseil administratif terminé ? Où des travaux ont-ils déjà eu lieu ? Où, pour quel prix ? Car malheureusement, les arbres amputés du parking de la salle des fêtes n'ont profité d'aucune amélioration de leurs conditions de (sur)vie à ce jour, et l'été n'est pas loin !

Je remercie le Conseil administratif pour sa réponse, qui, j'espère, permettra cette fois de conclure ces allers et retours de questions, engagements, attentes, re-questions... par un projet concret.

12. Propositions individuelles et questions :

12.1. Mme Jaquet pose les questions suivantes :

12.1.1. Don du Sang

Où en est la collecte du don sang ? Y-a-t-il déjà une date de fixée ?

- M. Decrey : nous avons reçu une réponse, aujourd'hui même, de la responsable du don du sang auprès des HUG et nous allons prendre contact avec elle afin de fixer les modalités et dates de cette opération.

12.1.2. Cendriers de la salle des fêtes

Est-il envisageable, lors des manifestations culturelles, de mettre à l'extérieur les anciens cendriers qui ne sont pas utilisés à ces occasions ?

- M. Decrey : nous prendrons contact avec les concierges afin qu'ils placent des cendriers à l'extérieur.

12.2. Théâtrécirque

Mme Egger : la commune sait-elle quelque chose au sujet des panneaux solaires qui ont disparu et a-t-elle déposé une plainte ?

- M. Détruche : ces panneaux étaient situés sur un terrain appartenant à l'Etat et ces installations étaient propriété du Théâtrécirque. Compte tenu de ces éléments, ce n'est pas à la commune de déposer une plainte. Il est à noter que, connaissant le coût de cet équipement, les propriétaires n'ont pas jugé utile de s'assurer.



12.3. M. Loutan pose les questions suivantes :

12.3.1. Forum des associations

M. Loutan : j'ai demandé des nouvelles à M. Decrey lors de la séance qui traitait du bilan du 1^{er} forum des associations. Je n'ai pas eu de réponse à ce jour est-il possible d'en savoir plus aujourd'hui ?

- M. Decrey : une nouvelle date sera fixée en mai, les associations seront convoquées et les remarques et améliorations seront débattues à ce moment là.

12.3.2. Sonorisation à la fête de l'Escalade

J'ai eu le plaisir à l'Escalade communale de constater que le disc jockey se plaçait judicieusement en arrière des haut-parleurs, et comme il me l'a dit lui même, ne pouvait savoir si la sono était correcte ou trop forte. Peu importe, pourvu que les enfants s'excitent ! Comme d'autres convives, j'ai pu aller me coucher plus tôt que prévu. Un pompier de l'entrée m'a du reste conforté dans cette idée que d'autres gens se sauvaient aussi. Avec ce sempiternel et assourdissant genre disco, je comprends pourquoi tous ces adultes qui aiment pourtant les fêtes ne sont pas tentés d'aller danser sur la scène au rythme binaire inharmonieux de ces musiques monotones.

Dans le but de mieux profiter de cette animation sympathique, ne pourrions-nous pas la prochaine fois disposer les tables des autorités à mi distance entre la scène et le fond de la salle ? Si vraiment notre commune frôlera bientôt les chiffres rouges, si nos fêtes continuent d'être animées de façons si bruyantes et banales, j'invite le CA à proposer à la commission des finances d'investir dans les fabriques de prothèses auditives. Comme chacun le sait, c'est une industrie en pleine expansion, et qui devrait le rester, pour des clients que les adultes dits responsables assourdissent de plus en plus jeunes....

Il doit bien exister sur la place un disc jockey formé à une animation compatible avec toutes les générations ! Car ce qu'une fête populaire devrait vraiment offrir, ce serait des musiques variées pour un public varié, qui fassent envie de rester encore un moment tous les âges. Ne serait-ce pas sympathique que, entre des moments plus modernes, les enfants voient aussi des adultes s'amuser à quelques valse ou tangos, que les Haïtiens et sud américains de la commune puissent nous faire envie avec leurs salsas et meringués ondulants, que les plus vieux oscillent un moment dans des slows langoureux, et que les ados nous impressionnent par leurs rocks endiablés...



Je souhaite que la résolution (RM-05-04) votée par notre conseil ne soit pas que du papier, et à part ce bémol acoustique, j'adresse un grand merci aux organisateurs, ASM, pompiers, cuisiniers et confiseurs, tout était excellent.

- M. Decrey : pour le Conseil administratif les jeunes se sont fait plaisir lors de cette soirée et nous n'avons pas reçu de plainte concernant un bruit excessif. Le disc jockey présent est un habitué des manifestations communales et je n'ai rien à ajouter à ce sujet.
- Mme Rochat : j'aimerais demander à M. Loutan s'il était présent lors de la fête du 1^{er} août 2006 ? Si vous aviez été présent ce jour là vous n'auriez pas posé cette question ce soir, car il y avait de la musique folklorique avec un groupe qui s'est déplacé au travers de la tente.

12.4. Affichages sauvages

M. Favre : rappelle qu'en période électorale il convient d'apposer des affiches sur un support pouvant facilement être enlevé ou et de ne pas coller les affiches sur des poteaux mais de les scotcher afin de garder une commune relativement propre à l'issue des élections. Merci d'en prendre note.

12.5. Places de parking devant la poste provisoire

M. Frossard : où en est-on avec la mise en place de parking limitées à 15 minutes devant la poste provisoire ?

- M. Decrey : les instructions ont été données pour que ces places soient réalisées mais nous allons vérifier et voir où en est ce dossier.

12.6. Manifestations communales

M. Forte : il s'agit juste d'une suggestion mais je pense que l'on devrait éviter de « parquer » les autorités dans des emplacements réservés, entourés de banderoles lors de fêtes communales, il serait plus logique que l'on se trouve avec la population. Je laisse cette proposition à réflexion.

12.7. M. Loutan pose deux nouvelles questions :

12.7.1. Pose de bancs

M. Loutan : la motions sur les bancs date maintenant de décembre 2003, donc exactement 3 ans, Mme Rochat a dit en commission que ç'était en cours, peut on avoir quelques détails ?

- M. Détruche : le budget 2007 prévoit une somme à cet effet.



12.7.2. Préavis communaux du Conseil administratif sur les projets de construction les plus importants

Lors de la séance des travaux de septembre 2004, j'avais proposé, que nous ayons connaissance des préavis émis par le Conseil administratif, préavis qui, actes politiques, illustrent la pratique du Conseil administratif dans l'aménagement de la commune. M. Détruche nous avait répondu que ce serait trop de travail, et que les publications dans la FAO suffisaient si nous voulions réagir. Comme chacun le sait, il est difficile de lire chaque semaine la FAO ! Nous avons donc conclu et proposé avec M Hyde, que le Conseil administratif nous communiquerait ses préavis sur les projets importants, et non sur chaque demande de véranda ou lucarne. A ce jour, nous n'avons pas reçu de nouvelles. Le Conseil administratif peut il dorénavant nous faire en commission un bilan régulier des principaux préavis émis ?

- M. Détruche : tout citoyen a la possibilité d'intervenir dans le délai légal de 30 jours et nous ne voyons pas l'utilité d'informer le Conseil municipal en commission car dans la plus part du temps les préavis dont nous vous ferons part seront dépassés au niveau des délais il n'y aura plus d'intervention possible.

Dans le même ordre d'idées, en février 2005 j'avais demandé que le Conseil administratif nous donne de temps en temps des nouvelles de ce qui arrive au bureau des réclamations et suggestions (procès-verbal p.461) et suggestions qu'il avait ouvert pour les habitants. Est-ce possible de nous informer de l'écho reçu de cette bonne initiative ?

- M. Détruche : il n'y a pas eu à ce jour de remarques suffisamment importantes pour que le Conseil administratif estime en faire part au Conseil municipal. Il s'agit principalement de remarques ou suggestion permettant de régler certaines situations de la vie courante de la commune.



La séance est levée à 22h.

Le Président :

Le Secrétaire :

M. Pascal UEHLINGER

M. Philippe GUEX

Thônex, le 23 mars 2007 - PHG/vp

PV/cm/30-01-2007